République Française

Canton de Bourgogne

Département de la Marne

Commune BOURGOGNE-FRESNE

> METHABAZ 5 rue de Ragonet 51110 WARMERIVILLE

Objet : avis du Maire sur la remise en état du site.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, votre société METHABAZ, qui envisage de créer une unité de méthanisation sur les parcelles 261 ZE 13 et 261 ZE 21, commune de Bourgogne-Fresne, a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Paul LEMOINE